

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2019**

Présents : M.Mme Beauchet J-C., Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Corbin T., Gouault Ph., Guérin R., Guillaume M., Guiot R., Hubert A., Lenaerts P., Letourneur O., Massola J., Peuvret C., Pecchioli P., Peillon M., Planchenault Ph., Potts O., Quineau D., Vail A., Verney G.

Excusés : Chalette R., Landemaine S. (pouvoir à Verney G.), Lesieur E. (pouvoir à Letourneur O.), May P. (pouvoir à Lenaerts P.), Olivier G.

**1) Approbation du dernier procès-verbal**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent procès-verbal en date du 13 novembre 2019.

**2) Projets communaux 2020 – demandes de financement**

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sont à transmettre en version dématérialisée, à la sous-préfecture le 31 janvier 2020 au plus tard cette année avec un ordre de priorité. Le taux de subvention a été remplacé par une tranche de taux allant de 20 % minimum à 80 % maximum selon le projet.

Monsieur le Maire demande aux élus de lui communiquer les projets des communes au plus vite.

**3) Lancement de la consultation en procédure adaptée du marché de création d'un assainissement collectif à Saint Jean de la Forêt**

Marc Peillon, maire délégué de Saint Jean de la Forêt, prend la parole et précise qu'un délai d'un mois a été donné aux entreprises pour répondre à la consultation avec une date limite de remise des offres fixée au 17 janvier 2020. Le commencement des travaux est fixé au 6 avril 2020.

Le conseil municipal décide le lancement de la consultation et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**4) Choix de l'emplacement du site pour la construction de la caserne de gendarmerie**

Philippe Planchenault, maire délégué de Nocé, rappelle à l'assemblée que deux terrains sur Nocé ont été proposés. Suite à la réunion de travail du 4 novembre dernier, le colonel Jobert a émis une préférence pour le site situé aux abords de l'école de Nocé cadastré section AC n°70, l'emprise étant adaptée à la faisabilité de l'opération tout en respectant les impératifs opérationnels et familiaux des militaires.

**5) Don de Nocé Patrimoine pour le remplacement du système de chauffage de l'église de Nocé**

Olivier Potts, conseiller municipal et président de Nocé Patrimoine, prend la parole et rappelle que son association participe au financement des travaux à hauteur de 5 000 €, somme inscrite au budget primitif 2019. L'association paroissiale Sainte Madeleine propose d'abonder à hauteur de 3 000 €. Le coût des travaux s'élève à 24 840 € TTC. Le conseil municipal accepte ce nouveau don, décide de prendre une décision modificative pour ajuster le budget et remercie les associations.

**6) Convention avec la CDC des Collines du Perche Normand pour le Transport à la Demande**

Monsieur le Maire présente le bilan TAD 2018 : 31 usagers ont utilisé ce service. La participation de la commune est passée de 2 689,05 € pour 370 trajets en 2017 à 2 336,40 € pour 364 trajets en 2018.

Il propose, au vu du bon fonctionnement et de la bonne fréquentation de ce service, sa reconduction.

Ce qui est accepté par le conseil municipal qui autorise le maire ou le maire-adjoint à signer la convention financière conclue pour une durée de trois ans renouvelable une fois et à la condition que la convention entre la CDC des Collines du Perche Normand et la Région Normandie soit reconduite.

## **7) Conventions de mise à disposition de locaux entre la commune et :**

Monsieur le Maire présente des projets de convention entre la commune et :

- l'association Moulin Blanchard pour :
  - l'utilisation de la salle de réunion située à l'étage de la mairie de Perche en Nocé : monsieur le maire propose une mise à disposition à titre gratuit sur une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 6 janvier 2020,
  - l'utilisation des bâtiments et parcelles herbées situés au lieu-dit le Blanchard : monsieur le maire propose une mise à disposition à titre gratuit sur une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction à compter du 6 janvier 2020.

Il rappelle que c'est la structure propriétaire qui porte le projet, les travaux. La commune en assure la surveillance. L'association Moulin Blanchard finance le reste des travaux. Elle dispose d'une obligation d'entretien du site.

Le conseil municipal, à 23 voix pour et 1 voix contre, est favorable à la mise à disposition de ces locaux à l'association Moulin Blanchard et autorise le maire ou le maire-adjoint à signer les conventions.

- L'association Capdjeun's pour l'utilisation du logement communal et de son espace herbé situés au dessus du Relais du Parc à Nocé et du potager situé ruelle du Lavoir à titre gratuit sur une durée d'un an reconductible.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la mise à disposition de ces locaux à l'association Capdjeun's et autorise le maire ou le maire-adjoint à signer la convention.

## **8) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Te61 pour les travaux de génie civil télécommunications à la Cordellerie (commune déléguée de Colonard-Corubert)**

La parole est donnée à Guy Verney, maire délégué de Colonard-Corubert, qui informe l'assemblée que les travaux de renforcement du réseau électrique et d'enfouissement des réseaux à la Cordellerie sont en cours de réalisation. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Te61.

## **9) Rapport d'activités 2018 du Te61**

Thierry Corbin présente le rapport d'activités 2018 du Te61 qui est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **10) Incorporation dans le domaine communal de la parcelle cadastrée préfixe 409 section A n°84 sur la commune déléguée de Saint Jean de la Forêt**

Dans le cadre du projet de jonction de deux chemins de randonnée situés sur Saint Jean de la Forêt et Colonard-Corubert, il a été constaté que la parcelle située entre ces deux chemins (chemin bouché qui relie le chemin de randonnée des Thibaudières) n'a pas de propriétaire connu. Aussi, un arrêté du maire portant constatation de cette parcelle sans maître cadastrée préfixe 409 section A n°84 sur la commune déléguée de Saint Jean de la Forêt a été pris le 8 mai 2019.

Le conseil municipal peut par délibération et à l'issue d'un délai de 6 mois à compter de la notification de cet arrêté au Préfet, incorporer ce chemin dans le domaine communal pour en devenir propriétaire. Le Maire prend alors un nouvel arrêté constatant cette incorporation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal.

## **11) Prolongation du délai d'exécution des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal à usage de mairie annexe et préau festif à Saint Aubin des Grois pour le lot n°1**

Madame Joëlle Massola, maire déléguée de Saint Aubin des Grois, précise qu'au vu des intempéries, il convient de prolonger le délai d'exécution des travaux de réalisation d'un bicouche prévus au lot n°1 du marché jusqu'au 31 mars 2020. Le terrain est praticable. Le branchement à l'assainissement a été effectué le 10 décembre.

Philippe Gouault précise que des plantations sont prévues à l'entrée et autour du parking.

## 12) Décision modificative

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour les ajustements de crédits suivants :

- intégration des travaux en régie en investissement,
- intégration des frais d'études dans les travaux en cours,
- ajuster les crédits relatifs à la taxe de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement suite à la réception de la notification préfectorale,
- inscrire la subvention complémentaire de l'association Nocé Patrimoine pour les travaux de remplacement du chauffage à l'église de Nocé.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	4 953	
6815	Dotation aux provisions pour risques	23 279	
21318 op. 1706	Autres bâtiments publics (4 place Dr Gireaux)	- 10 700	
21318 op. 1706 (chap 040)	Autres bâtiments publics (4 place Dr Gireaux)	10 214	
21318 op. 1803 (chap 040)	Autres bâtiments publics (le Blanchard)	5 097	
21318 op. 1901 (chap 040)	Autres bâtiments publics (MAM)	3 344	
2313 (chap 041)	Intégration de frais d'études	3 692	
2315 (chap 041)	Intégration de frais d'études	1 980	
2031(chap 041)	Intégration de frais d'études		5 672
722 (chap 042)	Travaux en régie		18 655
7488	Fond Péréquation Taxe Additionnelle Droits Mutation		4 679
752	Locations		2 800
7588	Charges / locations		2 100
021	Virement de la section de fonctionnement		4 953
1328 op.1612	Autres subventions d'équipement non transférables		3 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

## 13) Synthèse des mesures prises par le radar pédagogique

Monsieur Verney présente les mesures suivantes prise par le radar pédagogique installé depuis le 23 septembre 2019 dans le bourg de Colonard, rue de la Maréchalerie :

- Vitesse des véhicules sens entrant (Rémalard direction Bellême) : 80 %
- Vitesse des véhicules sens sortant : entre 65 et 70 %
- 1 véhicule traverse le bourg à 122 km/h
- Passage de + 2 000 véhicules / jour
- Les données sont récupérées toutes les 6 semaines par deux secrétaires : Denise et Marion.
- Le radar sera positionné à Colonard jusqu'à fin janvier puis transféré à Dancé, Préaux et Nocé pour des périodes successives de 2 à 3 mois.

## 14) Consultation pour la réalisation d'un diagnostic culturel de territoire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs bureaux d'études seront consultés selon un cahier des charges prédéfini. Il précise, suite à l'interrogation de madame Massola, que cette étude présentera les points faibles et forts en culture sur notre territoire

D'autre part, il explique que la commune de Perche en Nocé n'a aucunement financé le parcours Art et Patrimoine.

**15) Questions diverses :**

- Cérémonie en hommage au Major Colpart : monsieur Planchenault rappelle les circonstances de son décès en 2005. La cérémonie aura lieu samedi 14 décembre à Nocé où une plaque sera posée sur le monuments aux morts.
- Distribution de denrées alimentaires avec la Banque Alimentaire. Monsieur Potts fait un point :
  - 17, 18 familles représentant 40 à 50 bénéficiaires,
  - davantage de bénévoles,
  - logiciel Passerelle en fonctionnement,
  - point à faire régulièrement,
  - la collecte effectuée les 29 et 30 novembre dans le Coccimarket de Nocé a bien fonctionné : entre 140 et 150 kg de don de denrées.
- Une convention a été signée entre le président de la CDC Cœur du Perche et la DGFIP pour l'utilisation à titre gratuit d'un bureau par monsieur Marc Le Moigne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Calendrier des prochaines réunions :
  - Débat d'orientation budgétaire : mercredi 29 janvier,
  - Vote du budget 2020 : mercredi 26 février à 18 H
  - Permanences des bureaux de vote des 15 et 22 mars à prévoir pour la réunion du 26 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI

